

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

-o0o-

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le président désigne le secrétaire de séance : Monsieur Laurent Marce

-o0o-

I. Fourniture de matériel et d'équipement d'entraînement physique à destination des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche. Approbation de la définition de l'opération et des critères de jugement des offres

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

- La définition de l'opération au sens des articles : L-2123-1-1°, L 2125-1-1°, R2123-1-1°, R2123-4 à R2123-7, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.
- Les critères de jugement des offres tels que décrits ci-dessus.

-o0o-

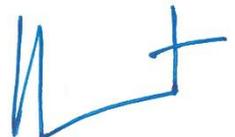
Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45

Laurent Marce

Signé en original

Secrétaire de Séance

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat